
AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT DE LA MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL

Le conseil municipal, lors de la séance extraordinaire tenue à l'Hôtel de ville le 9^e jour du mois de décembre 2024 à 19 h 15, a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 2024-1201

Règlement *modifiant le Règlement numéro 2022-1040 sur le contrôle des animaux*

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement en écrivant à direction@boischatel.net.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

FAIT À BOISCHATEL, CE 10 DÉCEMBRE 2024



Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie sur le site internet de la Municipalité, entre 9 h et midi, le 10^e jour du mois de décembre 2024.



Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

